



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-
MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la
salle des séances du Conseil situé au 1216, rue Principale, ce
septième jour de juin 2023 (07/06/2023) à compter de 19 heures et
à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Mmes Marlène Doucet – Lucie Geoffrion – Émilie Doucet et Cécile
Deschênes
MM. Éric Beauchamp et Gaétan Beauchesne.
Tous formants quorum sous la présidence de Mme Rita Dufresne,
maire.

Nathalie Laroche agit en tant que secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION 2023-06-089 Adoption de l'ordre de jour

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mai 2023
4. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping municipal du 05 juin dernier
5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du CCU du 9 mai dernier
6. Présentation des comptes
7. Contrat de travail de Nathalie Laroche directrice générale (Reporté)
8. Recherche et embauche d'un saisonnier pour la période estivale (aide Voirie)
9. Engagement de la municipalité St-Roch de Mékinac projet FFR volet 1
10. Nomination de madame Marlène Doucet responsable du projet FFR volet 1
11. Lettre de convocation expertise médicale arrêt de travail employé numéro 36
12. Achat de poteau pour l'installation des six (6) panneaux d'identification de cours d'eau par SAMBBA
13. Correction du montant accordé pour le programme d'aide aux villégiateurs
14. Réparation chemin du Val Mékinac
15. Niveleuse au chemin du Domaine des Foins et du 509 au 577 Ducharme
16. Balai de rue municipalité
17. Demande à MTQ de réduire la vitesse à 70km/h du village au pont #14539
18. Demande soumission à deux (2) entrepreneurs pour contrat de déneigement
19. Soumission d'Englobe concernant l'appel d'offres MEK P-0269-contrôle qualitatif (laboratoire de sols) reconstruction rue Principale
20. Rapport de vérification CDEDQ (compteurs d'eau du Québec)
21. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – mai 2023
22. Demande de dérogation mineure pour le lot #5 490 721 Ron Bourbeau chemin de la Base
23. Avis de motion règlement no 0010-UR-2023
24. Dépôt du projet no 0010-UR-2023 – modifiant des dispositions du règlement de zonage 2015-07-003 et 004A-UR-2022
25. Avis de motion règlement no 026-2023 – branchement à l'aqueduc
26. Dépôt du 1^{er} projet règlement no 026-2023-branchement à l'aqueduc
27. Demande de voyages de concassé 0-3/4 chemin de la Colonie
28. Programme de travaux no 1 TECQ 2019-2023 acceptée par le MAMH



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

29. Participation au projet achat benne chauffante asphalte (Entente intermunicipale)
30. Plan d'implantation garage Nicolas Gendron 777 rue Mongrain
31. Femmes de Mékinac - publicité bulletin autour d'elles
32. Ville de St-Tite – frais de glace extérieurs 2023
33. Varia –
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée.

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté en laissant le varia ouvert.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-090 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mai 2023

Lucie Geoffrion, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mai 2023 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-091 Adoption et Ratifications

ATTENDU qu'une rencontre du comité du camping municipal tenu le 5 juin 2023.

CONSIDÉRANT la présentation du P.V de cette rencontre.

Cécile Bergeron, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du comité du camping tel que présenté

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-092 Adoption du procès-verbal de la rencontre du CCV le 2 mai 2023

ATTENDU qu'une rencontre du CCU s'est tenu le 9 mai dernier.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de ce comité,

Eric Beauchamp, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du CCV de la séance tenue le 9 mai 2023 et ce tel que présenté.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-093 Présentation des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de mai 2023 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Cécile Bergeron, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que des comptes au montant 108 686.80\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Je soussignée, Nathalie Laroche, directrice générale greffière trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaire de l'ordre de 108 686,80 \$ dont disponible en date du 7 juin 2023.

Nathalie Laroche
Directrice générale

RÉSOLUTION 2023-06-094 Recherche et embauche d'un saisonnier pour la période estivale (aide voirie)

CONSIDÉRANT la somme de travail de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la sécurité de celui-ci lors de travaux municipaux

Gaétan Beaudesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Directrice Générale recherche un employé saisonnier pour aider l'inspecteur municipal dans ses travaux

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-095 Engagement de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac projet FRR ; volet 1

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet FFR volet 1 à la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT l'acceptation dudit projet par la MRC Mékinac

Cécile Bergeron, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Roch-de-Mékinac mets en branle le projet et s'engage à payer 20% du total de la subvention accordée.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-096 Nommer Marlène Doucet responsable du projet FFR volet 1

Gaétan Beaudesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Doucet soit nommée responsable du projet FFR volet 1.

- Adoptée à l'unanimité -

RÉSOLUTION 2023-06-097 Lettre de convocation expertise médicale arrêt de travail employé numéro 36

CONSIDÉRANT que l'arrêt de travail de l'employé se poursuit depuis 18 mois

CONSIDÉRANT que les procureurs de la municipalité suggèrent de demander un 2^e avis médical

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord avec cette démarche

Cécile Bergeron, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'une lettre recommandée sera acheminée pour une convocation à une expertise médicale tel que proposé par les avocats de la municipalité

-Adoptée à l'unanimité-



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

RÉSOLUTION 2023-06-098 Achat de poteau pour l'installation de 6 (six) panneaux

Gaétan Beuchesne propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procèdera à l'achat de 6 (six) poteaux pour l'installation des panneaux d'identification des cours d'eau (panneaux fournis par SAMBA)

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-099 Correction du montant accordé pour le programme d'aide aux villégiateurs

Lucie Geoffrion, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'une correction soit apportée au montant à recevoir concernant le programme d'aide aux villégiateurs. Celui-ci devrait être de 85% de 30 500 \$ soit 25 925,00 \$

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-100 Réparation du chemin Val Mékinac

ATTENDU que le chemin Val Mékinac demande une réparation pour en garder l'intégrité.

ATTENDU qu'une aide financière de 16 049 \$ a été accordé en vertu du programme PAVL pour la réfection de ce chemin.

ATTENDU que la part financière dans ce projet sera de 6 129,21 \$ pour un montant total de 22 178,21 \$.

ATTENDU que la firme Excavation A. Doucet inc. a soumissionné sur ce contrat.

Cécile Bergeron, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat de la réfection du chemin est accordé à la firme Excavation A. Doucet inc. pour un montant de 22 178,21 \$

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-101 Niveleuse au chemin du lac des foins

Éric Beauchamp, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que des travaux de nivellements soient effectués au chemin du lac des foins du 509 au 577.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-102 Balai de rue

Lucie Geoffrion, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Qu'un contrat soit accordé à la firme Jovanex pour effectuer le balayage des rues de la municipalité

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-103 Demande au ministère des transports

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de citoyen à l'effet de baisser la vitesse sur la route 155 à 70 kilomètres à l'heure du village jusqu'au pont #14539



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

ATTENDU qu'une demande en ce sens doit être faite au Ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD).

Marlène Doucet, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

De demander au ministère des transports (MTQ) de procéder à une étude sur la faisabilité de cette demande.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-104 Demande à deux soumissionnaires pour contrat de déneigement.

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Qu'une demande soit faite à deux entrepreneurs pour effectuer le déneigement de la municipalité pour la saison 2023-2024

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-105 Soumission pour contrôle qualitatif suite à l'appel d'offre MEK-P0269.

ATTENDU qu'il y a lieu de demander des soumissions pour le contrôle qualitatif (laboratoire de sols) suite à l'appel d'offres du contrat # MEK-P0269.

Considérant la réception de trois soumissions pour cette demande.

Cécile Deschênes, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac accorde ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Englobe pour un montant de 13 573.63 \$ taxes incluses.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-106 Rapport de vérification CDEDQ (Compteurs d'eau du Québec)

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de la CDEDQ tel que présenté.

-Adoptée à l'unanimité-

RÉSOLUTION 2023-06-107 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Lucie Geoffrion, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment tel que présenté.

-Adoptée à l'unanimité-



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

RÉSOLUTION 2023-06-108 Demande de dérogation mineure pour lot 5 490 721 M. Ron Bourbeau

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure de m. Ron Bourbeau pour un agrandissement de garage sur le lot 5 490 721.

CONSIDÉRANT que cet agrandissement de garage sera de 30 pieds X 20 pieds sur un terrain de 551 407.5 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que le voisin le plus proche se situe à plus de 500 mètres

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette dérogation mineure comme demandé.

-Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2023-06-108-1 Avis de motion règlement no 0010- UR-2023

Madame Cécile Deschênes, conseillère, par les présentes :

DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente, s'il y a lieu, un règlement visant l'autorisation de l'usage de maison de tourisme et son contingentement dans les zones 16-Vb et 18-Va.

RÉSOLUTION 2023-06-108-2 Dépôt du projet no 0010-UR-2023 – modifiant des dispositions du règlement de zonage 2015-07-003 et 004A-UR-2022

Madame Cécile Deschênes, conseillère, par les présentes :

DÉPOSE le projet de règlement numéro 0010-UR-2023 intitulé : Règlement modifiant des dispositions du règlement de zonage 2015-07-003 et 004A-UR-2022. Ce règlement concerne l'autorisation de l'usage de maison de tourisme et son contingentement dans les zones 16-Vb et 18-Va.

RÉSOLUTION 2023-06-108-3 Adoption du 1^{er} projet règlement no 0010-UR-2023 – modifiant des dispositions du règlement de zonage 2015-07-003 et 004A-UR-2022

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ce jour;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement devra être adopté avant le règlement final;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Beauchesne, appuyé par madame Cécile Deschênes et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement No 0010-UR-2023 modifiant des dispositions du règlement de zonage 2015-07-003 et 004A-UR-2022. Ce règlement concerne l'autorisation de l'usage de maison de tourisme et son contingentement dans les zones 16-Vb et 18-Va.

-Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

RÉSOLUTION 2023-06-108-4 Avis de motion règlement no 026-2023 – branchement à l'aqueduc

Monsieur Gaétan Beauchesne, conseiller, par les présentes :

DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente, s'il y a lieu, un règlement visant les exigences relatives à un branchement d'aqueduc et les frais de branchement.

RÉSOLUTION 2023-06-108-5 Dépôt du projet règlement no 026-2023-branchement à l'aqueduc

Monsieur Gaétan Beauchesne, conseiller, par les présentes :

DÉPOSE le projet de règlement numéro 026-2023 intitulé : Règlement sur le branchement à l'aqueduc. Ce règlement concerne plus particulièrement les exigences relatives à un branchement d'aqueduc et les frais de branchement.

RÉSOLUTION 2023-06-109 Demande de rechargement granulaire sur le chemin de la colonie.

CONSIDÉRANT une demande de rechargement de concassé 0-3/4 sur le chemin de la colonie.

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu réparation et nivellement par la compagnie CHB.

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Roch de Mékinac paiera pour 4 voyages de 0-3/4 sans participer à l'étendage.

-Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2023-06-110 Participation au projet d'achat de benne chauffante pour asphaltage (Entente intermunicipale)

CONSIDÉRANT une demande de la MRC de Mékinac pour avoir la participation de la municipalité au projet de l'achat d'une benne chauffante pour des travaux d'asphaltage.

CONSIDÉRANT que la municipalité n'aura aucun frais à payer sauf si elle effectue des travaux avec cette benne.

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Roch de Mékinac adhère à la demande de la MRC de Mékinac concernant l'achat d'une benne chauffante pour asphaltage.

-Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2023-06-111 Publicité et parution dans le journal des Femmes de Mékinac.

Gaétan Beauchesne, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Roch de Mékinac paye 75\$ pour 2 parutions dans le journal des femmes de Mékinac.

-Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

RÉSOLUTION 2023-06-112 Ville de Saint-Tite- Frais de glace pour 2023

CONSIDÉRANT une demande de la ville de Saint-Tite pour le paiement de frais de glace pour l'année 2023-2024.

Éric Beauchamp, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Roch de Mékinac accorde un montant de 295\$ pour le paiement de frais de glace comme demandé par la ville de Saint-Tite.

-Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2023-06-113 Varia

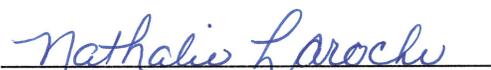
Lucie Geoffrion, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Roch de Mékinac accorde un contrat de trappage à M. François Veillette au lac Méduse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 2023-06-114

Éric Beauchamp, propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée l'assemblée à 19h39.


Rita Dufresne, mairesse


Nathalie Laroche, directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Rita Dufresne, mairesse